

# Directives pour le «Déroutement à domicile» de la Fête fédérale de tir Lucerne 2020 (FFT Lucerne 2020)

(Supplément au Plan de tir «Déroutement 2021» publié sur le site Web [www.lu2020.ch](http://www.lu2020.ch))

Toutes les tireuses et tous les tireurs participant à la FFT Lucerne 2020 reconnaissent la validité des dispositions et règlements du Plan de tir ainsi que des instructions et règles complémentaires comme un accord mutuel.

En cas d'incohérences, c'est le texte allemand du Plan de tir complété par le présent document qui prévaut.

En raison de la situation actuelle Covid-19, la FFT Lucerne 2020 n'aura pas lieu dans la région de Lucerne, à l'exception de certaines compétitions spéciales. Les sociétés accomplissent leurs programmes de tir à la maison ou sur un stand de tir de leur choix.

## 1 Durée et heures de tir

### 1.1 Tir général

- Vendredi 11.06 jusqu'à dimanche 11.07.2021.
- Durant cette fenêtre de temps, les participants peuvent librement choisir leurs jours et heures de tir.
- Les jours et heures de tir choisis doivent selon le Point 4.4 être inscrits avant le 10.05.2021 sous «Annonce jours de tir» dans l'AFS de votre société, soit sous la rubrique «FT» avec la mention «FFT2020» ou être communiqués à votre Officier de tir.

### 1.2 Concours spéciaux

Les concours spéciaux indiqués ont lieu comme prévu dans la région de Lucerne:

- |                          |                                       |
|--------------------------|---------------------------------------|
| ▪ Tir d'ouverture        | samedi 05.06.2021                     |
| ▪ Concours académique    | vendredi 02.07.2021                   |
| ▪ Match intercantonal    | vendredi 09 jusqu'à samedi 10.07.2021 |
| ▪ Concours de Roi du tir | dimanche 11.07.2021                   |

### 1.3 Semaine de fête des tireuses et des tireurs FFT Lucerne 2020

La Fête fédérale de tir Lucerne 2020 s'achève officiellement dans le cadre d'une semaine spéciale de fête des tireuses et des tireurs sur le site de la Foire de Lucerne. Cette semaine de fête pour les tireurs est le lieu de rencontre des tireuses et tireurs de toute la Suisse. La distribution des prix et la Journée officielle auront également lieu au cours de cette semaine. La semaine de fête des tireurs sera en outre agrémentée par des concerts et une attrayante exposition spécialisée dans le domaine du sport de tir. Bien évidemment, lors de ces journées exceptionnelles, des plaisirs gustatifs particuliers sont également prévus.

- Date: vendredi 08 à dimanche 17.10.2021.  
Les heures d'ouverture seront bientôt publiées sur le site [lu.2020.ch](http://lu.2020.ch).
- Lieu: Messe Luzern, Horwerstrasse 87, 6005 Lucerne
- Activités:
 

- Distribution des prix individuels	samedi 09.10.2021
- Distribution des prix de sociétés	samedi 09.10.2021
- Journée officielle	samedi 16.10.2021
- Décompte/Remise des prix Tir	vendredi 08 jusqu'à dimanche 17.10.2021
- Autres points du programme	prochainement publiés sur le site <a href="http://lu.2020.ch">lu.2020.ch</a>

## **2 Mutations, inscriptions tardives et annulations**

Le CO FFT 2020 organise le Bureau des mutations mis à disposition des sociétés et des tireurs sur la Place de tir de Hüslenmoos, à Emmen.

Pour les cas exceptionnels, les mutations et les inscriptions tardives peuvent également être effectuées par écrit et envoyées à l'adresse prévue pour les inscriptions, tout en joignant les livrets de tir. Veuillez cependant noter que les mutations envoyées par la poste (courrier A) prendront au moins une semaine pour arriver à destination.

### **2.1 Heures d'ouverture du Bureau des mutations**

- |  |               |
|--|---------------|
| ▪ Samedi 05.06.2021                        | 10h00 – 18h00 |
| ▪ Mercredi 09.06 jusqu'à samedi 12.06.2021 | 14h00 – 19h00 |
| ▪ Mercredi 16.06 jusqu'à samedi 19.06.2021 | 14h00 – 19h00 |
| ▪ Jeudi 24.06 jusqu'à samedi 26.06.2021    | 14h00 – 19h00 |
| ▪ Jeudi 01.07 jusqu'à samedi 03.07.2021    | 14h00 – 19h00 |
| ▪ Jeudi 08.07.2021                         | 14h00 – 19h00 |

### **2.2 Au Bureau des mutations, les guichets suivants sont disponibles**

- Récupération de tous les livrets de tir précommandés, non payés et non expédiés.
- Remboursement de bonifications aux sociétés.
- Désinscriptions de tireurs inscrits.
- Mutations pour les nouvelles inscriptions, les remplacements et les inscriptions tardives.

### **2.3 Achats supplémentaires de passes et de cibles à rachats**

#### **2.3.1 Passes non achetées et non payées**

Les participants qui souhaitent de manière supplémentaire tirer des passes non achetées et non payées peuvent accomplir ces passes sans commande préalable.

#### **2.3.2 Facturation de cibles supplémentaires**

Avec l'enregistrement des résultats, les cibles supplémentaires tirées sont marquées ; ces cibles supplémentaires sont facturées aux sociétés ou compensées lors du remboursement. Les sociétés s'engagent à payer les passes supplémentaires de leurs membres de société.

#### **2.3.3 Imputation interne**

Les sociétés sont responsables de l'imputation interne des passes supplémentaires tirées.

#### **2.3.4 Achats de passes d'exercice supplémentaires**

Le CO renonce à la vente de passes d'exercices supplémentaires au profit des organisateurs locaux. Toutefois, pour ces passes, les munitions ne sont ni remboursées ni indemnisées d'une autre manière.

## **2.4 Application des mutations, inscriptions tardives et désinscriptions**

### **2.4.1 Nouvelles inscriptions de sociétés en ligne**

Ces inscriptions sont possibles jusqu'au 21.05.2021 sur le portail d'inscription sous l'adresse: <https://anm.shoot.ch/anm/anmeldung.aspx>.

Par la suite, elles peuvent être effectuées auprès du Bureau des mutations à la Place de tir de Hüslenmoos, à Emmen. Veuillez s.v.p. consulter les dates et les heures d'ouverture sous le point 2.1.

### **2.4.2 Mutations et inscriptions tardives**

Ces dernières doivent être réglées auprès du Bureau des mutations sis à la Place de tir de Hüslenmoos, à Emmen. Veuillez s.v.p. consulter les dates et les heures d'ouverture sous le point 2.1.

### **2.4.3 Inscriptions tardives de participants**

Les sociétés qui ont encore des participants à inscrire peuvent le faire à l'adresse officielle d'inscription pendant la phase de précommande ou aux heures d'ouverture auprès du Bureau des mutations sur place. Pour les inscriptions tardives, aucune taxe de mutation n'est perçue.

### **2.4.4 Inscriptions de remplaçants**

Celles-ci peuvent être effectuées aux heures d'ouverture pendant la durée du tir auprès du Bureau des mutations, en fournissant les livrets de tir des participants. Toutes les inscriptions de remplaçants sont facturées par une taxe de CHF 8.00 par livret de tir à modifier.

### **2.4.5 Concours de groupes, inscriptions supplémentaires de groupes**

Les sociétés qui n'ont pas inscrit leur(s) groupe(s) en même temps que leur inscription peuvent le faire aux heures d'ouverture auprès du Bureau des mutations, en présentant les livrets de tir des participants concernés. La passe combinée avec le Concours de groupes doit alors ne pas avoir été tirée et inscrite aux livrets de tir en question.

### **2.4.6 Concours de groupes, modifications de groupes existants**

Les mutations de groupe peuvent être effectuées aux heures d'ouverture auprès du Bureau des mutations, sur présentation des livrets de tir des participants concernés. La passe combinée avec le Concours de groupes ne doit alors ne pas avoir été tirée et inscrite aux livrets de tir en question.

### **2.4.7 Désinscriptions**

Les désinscriptions peuvent être effectuées par les responsables des sociétés aux heures d'ouverture pendant la durée du tir auprès du Bureau des mutations.

Dans des cas exceptionnels, les désinscriptions par les responsables des sociétés peuvent également être effectuées au cours de la semaine de fête des tireurs.

## **3 Livrets de tir et taxes**

### **3.1 Expédition des livrets de tir**

Les livrets de tir sont envoyés aux sociétés enregistrées par courrier postal à la fin du mois de mai 2021. Nous demandons aux sociétés de régler toutes les factures impayées jusqu'à la fin du mois d'avril 2021. Les livrets de tir non expédiés doivent être récupérés aux heures d'ouverture auprès du Bureau des mutations.

### **3.2 Taxe de mutation**

Pour toutes les mutations, une taxe de CHF 8.00 est prélevée par livret de tir à modifier.

### 3.3 Taxe d'annulation

L'annulation d'un livret de tir est facturée à CHF 35.- ou déduite lors du remboursement.

### 3.4 Remboursement

Les passes individuelles ainsi que les passes d'exercice et de rachats ne sont pas remboursées.

## 4 Installations de tir

### 4.1 Stand de tir à domicile

Les programmes de tir sont accomplis à domicile ou dans un stand de tir au choix.

### 4.2 Installations avec affichage électronique des touchés

Les passes Fusil 300m et Carabine 50m ne peuvent être tirées que sur les installations équipées d'un système d'affichage électronique.

### 4.3 Installations équipées de rameneurs de cibles

Les passes Pistolet 50m et Pistolet 25m peuvent être tirées sur des installations équipées de rameneurs de cibles.

### 4.4 Saisie des jours/heures de tir

Tous les jours et heures de tir prévus par les sociétés doivent être enregistrés à l'AFS (annonce de jours de tir), dans la colonne type par «FT» (Fête de tir) et dans la colonne Manifestation par «FFT2020» ou être notifiés à l'Officier de tir compétent avant le 10.05.2021. Dans ces conditions, ces périodes de tir ne sont pas prises en compte pour le cadastre du bruit (demi-jours de tir).

Exemple:

Distance	Date	Heure de	Heure à	Cause	Occasion	Localité / stand de tir
F300	16.06.2021	17.00	20.00	CS	ESF2020	Gemeindschiessanlage Hüslenmoos Emmen, Hüs

### 4.5 Codes-barres et numéros de programme inscrits au livret de tir

Les codes-barres ou les numéros de programme inscrits au livret de tir 300m sont valables pour toutes les installations électroniques 300m.

Les codes-barres C50m inscrits au livret de tir ne fonctionnent que sur les nouvelles installations des entreprises SIUS et POLYTRONIC.

## 5 Contrôle des armes de sports

Pour le Tir général, aucun contrôle des armes de sport n'est prévu. Les sociétés organisatrices assurent la sécurité au moyen de contrôles appropriés à l'entrée et à la sortie des stands.

## 6 Munitions

### 6.1 Munitions d'ordonnance

Pour le tir à 300m et pour le tir au Pistolet d'ordonnance, seules les munitions d'ordonnance fournies par le DDPS peuvent être tirées.

## **6.2 Remise et remboursement des munitions Fusil 300m**

Les munitions 300m sont remises aux participants par les sociétés en débit de leur dotation. Le remboursement des munitions aux sociétés a lieu avec le décompte du Rapport de tir établi par le DDPS. Chaque société reçoit une bonification par cartouches d'ordonnance (GP11 et GP90) tirées en fonction des achats et achats supplémentaires de passes.

## **6.3 Munitions Carabine 50m et Pistolet 50/25m**

Les munitions pour la Carabine 50m et le Pistolet de 50/25m sont à apporter par les participants ou à acheter auprès de leur société. Pour ces disciplines, les munitions ne sont pas incluses dans le prix d'achat des passes.

## **7. Finance de tir / Indemnisation versée aux sociétés**

Chaque société participante reçoit les indemnités suivantes:

- a) Finance de tir: 25 centimes par cartouche tirée.
- b) Contribution d'organisation: 12 centimes par cartouche tirée.
- c) Remboursement des munitions GP11 et GP90 voir sous Point 6.2.
- d) Contribution de sport et de formation Pistolet: 10 centimes par coup de munitions d'ordonnance tiré pour toutes les passes, sans cibles à rachats.

Le décompte est établi après la fête lors de la facturation d'éventuels achats supplémentaires de passes.

## **8 Règles de tir, évaluation des coups et des résultats**

### **8.1 Règles de tir**

Pour toutes les règles de tir, nous renvoyons explicitement aux RTSp de la FST pour toutes les disciplines.

### **8.2 Évaluation des coups**

L'évaluation des coups est effectuée selon les Règles RTSp et les Règles techniques relatives à la discipline concernée.

### **8.3 Évaluation des résultats**

Si possible, toutes les cibles achetées doivent être tirées sur des rouleaux de papier comportant des autocollants qui sont à coller au livret de tir. Les rouleaux en question peuvent être achetés auprès du Bureau des mutations à Emmen ou commandés auprès de l'entreprise de compatibilités Hammer, à Balsthal.

## **9 Saisie et transmission des résultats de tir**

### **9.1 Saisie des résultats sur le portail du site Web**

Les responsables des sociétés sont priés d'enregistrer, de contrôler et de confirmer immédiatement la validité tous les résultats obtenus, mais au plus tard jusqu'au 15.07.2021 sur le portail du site Web conçu à cet effet.

## 9.2 Contrôle des résultats

Tous les participants doivent, après l'enregistrement des résultats par leur société, contrôler et éventuellement corriger les résultats saisis. Les réclamations enregistrées après la fête ne peuvent plus être prises en considération. Les résultats ainsi évalués sont définitifs.

Contrôle des résultats: [www.shoot.ch](http://www.shoot.ch) (Fête fédérale de tir 2021)

## 9.3 Participation aux Concours de Roi du tir

Les résultats des participants qui veulent prendre part au Concours de Roi du tir doivent être saisis au plus tard jusqu'au jeudi 08.07.2021, à 24h00.

Les participants remplissant toutes les conditions sont automatiquement inscrits sur la liste de qualification.

## 9.4 Helpdesk pour la saisie des résultats

En cas de problèmes lors de la saisie des résultats, un écran d'aide (Helpdesk) est mis à votre disposition. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le portail du site Web réservé à la saisie des résultats.

## 10 Directives complémentaires relatives aux concours spéciaux

### 10.1 Tir d'ouverture

- Samedi 05.06.2021, à la Place de tir à Emmen.
- Tous les participants définitivement inscrits reçoivent la feuille de stand indiquant l'heure de tir/la cible avant la fin du mois de mai 2021 par courrier postal.
- Les inscriptions tardives/les mutations sont possibles sur place (voir également sous Point 2).
- Les participants se présentent à l'heure de tir indiqué au pas de tir de la cible qui leur a été attribuée. Les mesures de protection Covid-19 en vigueur doivent être respectées.
- Après le tir, les participants vérifient leur résultat au guichet «Contrôle» sis à la Place de tir, à Emmen. Ils récupèrent ensuite les prix et les distinctions sur place.
- Les prix et les distinctions non récupérés échoient au profit de la caisse de fête. Aucun prix n'est expédié.

### 10.2 Match intercantonal (MIC 2020)

Les règlements, les dispositions d'exécution, les instructions, etc., sont directement remis aux responsables cantonaux du Match intercantonal par la direction du «Projet Match intercantonal» de la FST.

### 10.3 Concours de Roi du tir

- En raison du déroulement décentralisé sur les stands de tir à domicile et en accord avec la FST, les champs de participants sont élargis comme suit pour les finales des Concours de Roi du tir:
  - F300, cat. A: (nouveau) Installations de tir de Stalden, à Kriens  
Participants à la Finale: 72 (3 relèves à 24 participants)
  - F300, cat. D: Participants à la Finale: 72 (3 relèves à 24 participants)
  - F300, cat. E: Participants à la Finale: 54 (3 relèves à 18 participants)
  - C50: Participants à la Finale: 40 (2 relèves à 20 participants;  
pas élargissement du champ de participants)

- P50: Participants à la Finale: 48 (3 relèves à 16 participants)
- P25: Participants à la Finale: 60 (3 relèves à 20 participants)
- Les heures de tir des différentes relèves ainsi que des Concours de Roi du tir correspondants seront publiés suffisamment tôt sur le site Web lu.2020.ch.
- La saisie des résultats des tireurs voulant participer au Concours de Roi du tir est effectuée selon le Point 9.3.

## 11 Distinction / Versements / Dons en nature

Toutes les distinctions, toutes les répartitions immédiates et tous les dons en nature doivent être retirés sur présentation du livret de tir pendant la durée de la semaine de fête des tireurs qui a lieu du 08 au 17.10.2021, à la Foire de Lucerne. Les prétentions ultérieures ne sont pas acceptées.

## 12 Distributions des prix

La distribution des prix a lieu dans le cadre de la «Semaine de fête des tireurs FFT Lucerne 2020», à la Foire de Lucerne, Horwerstrasse 87, 6005 Lucerne.

Dans le cadre de la semaine de fête des tireurs, il est également possible de retirer les prix de sociétés pour celles qui n'ont pas été invitées à la distribution des prix. Les ayants droit aux distinctions doivent participer à la distribution des prix et reçoivent leur prix ou leur distinction lors de cette manifestation.

Tir général:

- Les ayants droit aux distinctions et au prix ainsi que les sociétés sont invités personnellement.
- Concours des sociétés samedi 09.10.2021
- Bonnes cibles samedi 09.10.2021
- Concours de groupes aucune distribution des prix

## 13 Arrivée

### 13.1 Place de tir de Hüslenmoos à Emmen

- Auto: Place de parc centrale à proximité des installations de tir.
- TP: Des bus navettes assurent le trajet à partir de la gare Emmenbrücke seulement les jours des Concours spéciaux.

### 13.2. Place de tir de Stalden à Kriens

- Auto: Place de parc centrale à proximité des installations de tir.
- TP: Liaison bus, ligne71, à partir de la gare de Lucerne jusqu'à Obernau, Stand de tir de Stalden.

### 13.3. Centre de Sport de tir Lucerne Indoor, Zihlmattweg 43, 6005 Lucerne

- Auto: Place de parc centrale à proximité du Centre de sport de tir.
- TP: S-Bahn à partir de la Gare de Lucerne jusqu'à l'arrêt «Allmend/Messe». Avec le bus, prendre la ligne 20 à partir de la gare de Lucerne et jusqu'à l'arrêt «Zihlmattweg».

#### **13.4. Semaine de fête des tireurs FFT Lucerne 2020,**

Messe Luzern, Horwerstrasse 87, 6005 Lucerne

- Auto: Places de parc selon l'indication «Messe-Parkplätze Allmend Luzern».
- TP: S-Bahn à partir de la gare de Lucerne jusqu'à l'arrêt «Allmend/Messe». Avec le bus, ligne 20, à partir de la gare de Lucerne jusqu'à l'arrêt «Allmend (Messe Luzern)».

#### **14 Hébergements**

L'hôtel EMMÉ sis à la caserne d'Emmen n'est plus disponible; nous renvoyons à nos hôtels partenaires selon le Plan de tir (page 25). Le camping et le dortoir à la paille ne sont plus proposés.

#### **15 Disponibilités**

##### **15.1 Renseignements généraux +41 (0)41 798 04 79**

jusqu'au 11.07.2021: les mardis, jeudis et samedis,  
de 09h00 – 11h30.

dès le 12.07.2021: le mardi,  
de 09.00 – 11h30.

##### **15.2 Renseignements Tir**

+41 (0)62 386 90 06

jusqu'au 03.06.2021 (idem Bureau des rangeurs Hammer)  
mardi 13h30 – 16h00  
jeudi 08h00 – 12h00

dès le 11.06.2021 au 10.07.2021:  
de lundi à samedi  
de 09h00 – 20h00

##### **15.3 Bureau des mutations**

+41 (0)41 798 04 75

Heures d'ouverture selon le Point 2.1.

#### **16 Assurance**

Tous les participants sont assurés contre les accidents pendant la durée du tir auprès de l'USS et conformément aux dispositions de cette dernière. Les assurés renoncent explicitement à tous les droits non couverts par l'USS à l'égard de l'organisation de la fête et de ses organes.

Les participants qui provoquent des accidents ou des dommages peuvent être tenus responsables, tant civilement que pénalement.

#### **17 Dispositions finales**

Toute violation des dispositions de la RTSp de la FST ou du présent Plan de tir peut entraîner l'annulation des résultats, la perte des livrets de tir payés ainsi que des prix de passes, l'expulsion des stands de tir et le renvoi du cas aux Organes juridictionnels de la FST.

En concertation avec la FST, les présentes Directives peuvent en tout temps être adaptées aux conditions actuelles par le CO FFT Lucerne 2020.